



AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 10 février 2025 à 19 h à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne le lot situé au 215 à 217, 1^{re} avenue, lequel est situé dans la zone H3-1.

Cette demande de dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser le lotissement du lot 4 738 324 en deux lots distincts dont un ayant une superficie de 394,34m² et une profondeur de 21,56 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande d'usage conditionnel.

Donné à Crabtree, ce 16 janvier 2025

Pierre Rondeau

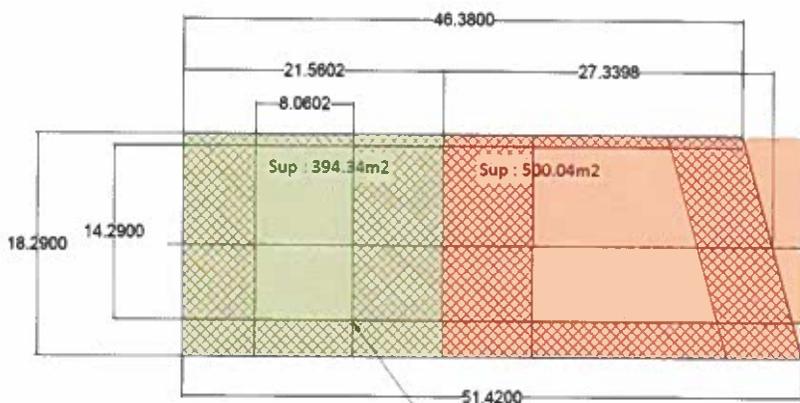
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 16 janvier 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 janvier 2025

AVIS PUBLIC



Terrain vert :

1. Aurait une superficie dérogatoire de 394,34m² au lieu de 500m ;
2. Aurait une profondeur dérogatoire de 21,56m au lieu de 27m ;

Terrain orange :
Ne serait pas dérogatoire



Donné à Crabtree, ce 16 janvier 2025

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 16 janvier 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 janvier 2025

